

**MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA**

Suivant les Consignes Administratives 2022-2023 de la F.S.C.F. et la mise en place du nouveau logiciel ADAGIO, il vous sera demandé de remplir un Mandat de prélèvement SEPA.

La Fédération Sportive et Culturelle de France en a mis en place un exemplaire que nous vous communiquons.

